

FORMATION INITIALE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Programme INRS

Délivrée par :

Philippe CAUCHOIS

Conditions d'inscription :

Toute personne cotisant au régime général.

Objectif :

Acquérir des connaissances nécessaires à la bonne réalisation des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.

Temps de formation :

12 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques particuliers de l'entreprise et de la profession.

Organisation :

Formation progressive pratique :

- ✓ 1 moniteur sauveteur secouriste du travail pour 10 candidats maximum
- ✓ Formation composée de 5 parties

1ère partie : Le sauvetage secourisme du travail

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail

2ème partie : Rechercher les risques persistants pour protéger

Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

- de reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ ou son environnement.
- de supprimer ou d'isoler, ou de soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même.

Philippe CAUCHOIS 4 allée Jean de la Fontaine 95350 SAINT BRICE SOUS FORÊT

philippe.cauchois2@wanadoo.fr

N° de formation : 11 95 05527 95 N° S.S.T : 40120014 MFIS

3ème partie : Examiner la victime et faire alerter

Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

- d'examiner la (les) victime(s) avant la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- de faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

4ème partie : Secourir

Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

- d'effectuer l'action (succession des gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
 - a) la victime saigne abondamment
 - b) la victime s'étouffe
 - c) la victime répond : elle se plaint de sensation pénible et/ou présente des signes anormaux
 - d) la victime répond : elle se plaint de brûlures
 - e) la victime répond : elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - f) la victime répond : elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - g) la victime ne répond pas : elle respire
 - h) la victime ne répond pas : elle ne respire pas

5ème partie : situations inhérentes aux risques spécifiques

- à la profession
- à l'entreprise

Le contenu de ce chapitre et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 12 heures sera déterminé à l'initiative du médecin du travail

Evaluation :

Un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

NB : Le recyclage doit être effectué tous les 2 ans avant la date anniversaire de la session initiale. Sa durée est de 6 heures pour un groupe de 12 personnes.

Philippe CAUCHOIS 4 allée Jean de la Fontaine 95350 SAINT BRICE SOUS FORÊT

philippe.cauchois2@wanadoo.fr

N° de formation : 11 95 05527 95 N° S.S.T : 40120014 MFIS